

Amiens, le 18 mars 2021

**Bureau des personnels
d'encadrement, de santé,
de service social et techniques**
DPAE 2

Dossier suivi par :
Bernadette FIQUET
ce.dpae2@ac-amiens.fr
03 22 82 38 77

Rectorat de l'académie d'Amiens
20, boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

DIR n°2021-006

Le Recteur de l'académie d'Amiens

à

Monsieur le président de l'Université de Picardie Jules Verne
Monsieur le directeur de l'Université de Technologie de Compiègne
Madame et Messieurs les inspecteurs d'académie
directeurs académiques des services de l'éducation nationale
de l'OISE, de l'Aisne et de la SOMME
Monsieur le délégué régional de l'ONISEP
Monsieur le directeur du CANOPE
Monsieur le directeur de la DRAJES
Mesdames et messieurs les directeurs de C.I.O.
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les conseillers techniques et chargés de mission
Mesdames et messieurs les délégués académiques
Mesdames et messieurs les chefs de division et de service

Objet : appel à candidature pour le recrutement de personnels faisant fonction au poste d'adjoint au chef d'établissement

Il est fait régulièrement appel, en tant que de besoin, à des personnels qui, bien que ne relevant pas du corps des personnels de direction, peuvent occuper des fonctions d'adjoint de chef d'établissement (en collège, lycée et lycée professionnel). Ils exercent alors en qualité de « faisant fonction » pour une durée allant de quelques semaines à une année scolaire complète.

Les personnels qui peuvent formuler une candidature sont :

- les personnels d'enseignement des 1^{er} et 2nd degrés, d'éducation et d'orientation,
- les personnels d'inspection,
- les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps de professeurs de chaires supérieures ou de maîtres de conférences,
- les personnels de catégorie A appartenant à un corps d'administration relevant du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

qui répondent aux conditions exigibles pour l'une ou l'autre des opérations suivantes : concours de personnels de direction, détachement dans le corps des personnels de direction, liste d'aptitude pour l'accès au corps des personnels de direction.

Les candidats intéressés sont invités à consulter le site ministériel afin de vérifier ces conditions, à l'adresse suivante : <https://www.education.gouv.fr/les-personnels-de-direction-9932>

1. Postes proposés

Les personnels faisant fonction

- sont nommés sur les postes qui, à l'issue des opérations collectives annuelles (*mouvement des personnels titulaires, affectation des stagiaires, agents inscrits sur la liste d'aptitude, détachement*), n'ont pu recevoir de personnels titulaires ;

ou

- en remplacement des personnels de direction absents pour une longue durée pour raisons de santé.

2. Statut

Les personnels restent titulaires de leur poste d'origine et relèvent toujours de leurs corps d'origine respectifs – dont ils perçoivent la rémunération principale. Ils sont, de même, concernés par les opérations afférentes à leurs corps (mouvement, promotion d'échelon...).

Les missions exercées au titre de faisant fonction d'adjoint au chef d'établissement sont temporaires et provisoires. Elles ne peuvent pas créer de droits pour une nomination en qualité de personnel de direction titulaire.

3. La procédure de recrutement et d'affectation

Les candidats seront reçus à la fin de l'année scolaire 2020-2021 dans le cadre d'un entretien par une commission qui peut être composée d'un Inspecteur d'académie - Directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN), d'un inspecteur d'académie - inspecteurs pédagogique régional (IA-IPR) « établissements et vie scolaire », du conseiller technique du recteur pour les établissements et la vie scolaire.

Cet entretien doit permettre de vérifier les aptitudes du candidat et sa connaissance des fonctions confiées à un personnel de direction adjoint.

Les candidats retenus pourront se voir proposer un poste à l'issue des opérations collectives de gestion du corps, en fonction de leurs vœux et des besoins de l'institution, ou au cours de l'année scolaire 2021-2022 afin de répondre aux besoins de remplacement des personnels de direction. **Une mobilité géographique est souhaitable.**

Par ailleurs, il est apporté une grande attention à la continuité de l'enseignement dispensé aux élèves des professeurs susceptibles de faire fonction. Aussi, ne pourront être appelés que ceux dont le remplacement sur leurs fonctions d'origine pourra être assuré par les services compétents. Cette procédure s'applique également aux personnels d'éducation et d'orientation.

4. Dépôt des candidatures

Le dossier, annexé à cette circulaire, est à compléter et à adresser par courriel uniquement pour le **17 mai 2021 au plus tard** – accompagné d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae, à l'adresse suivante :

ce.dpae2@ac-amiens.fr

5. Informations complémentaires (à lire attentivement)

- Les **personnels occupant déjà - cette année - un poste en qualité de faisant fonction** doivent renouveler leur demande s'ils souhaitent poursuivre dans cette voie pour l'année scolaire 2021-2022 au moyen du dossier joint à la présente circulaire ;
- Les **personnels faisant fonction nommés du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021** solliciteront l'avis du chef de l'établissement dans lequel ils sont nommés adjoints à titre provisoire. Les autres personnels faisant fonction solliciteront l'avis de leur chef d'établissement d'origine.
- Les **personnels auditionnés en 2021 dans le cadre d'une demande de détachement ou d'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au corps des personnels de direction et qui ont obtenu un avis favorable** ne seront pas reçus, cet entretien tenant lieu d'évaluation pour les deux opérations, à la condition de déposer un dossier de candidature. Sous cette même condition, les candidats ayant reçu un avis défavorable bénéficieront d'un nouvel entretien.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser ces informations à l'ensemble des personnels concernés placés sous votre autorité.

Pour le recteur et par délégation,
La secrétaire générale de l'académie,



Delphine VIOT-LEGOUDA

Pièce jointe : Dossier de candidature faisant-fonction 2021

DÉPARTEMENT **AISNE**
DE VOTRE **OISE**
AFFECTATION **SOMME**
ACTUELLE

1^{ère} demande
Renouvellement

IDENTITÉ ET SITUATION DE FAMILLE

Madame Monsieur Date de naissance :

NOM d'usage :

NOM de naissance :

Prénom :

Célibataire Marié(e)/Pacsé(e) Divorcé(e)/séparé(e) Veuve/veuf

**Photo
d'identité**

Adresse :

C-P Commune :

Adresse électronique :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Le cas échéant :

Profession et lieu de travail du conjoint :

Nombre d'enfants :

AFFECTATION AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

Établissement :

Commune :

Corps : Discipline :

Fonction actuelle :

Date de titularisation :

PARCOURS SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL

Titres ou diplômes

Années	Titres ou diplômes obtenus	Établissement

Concours de recrutement de personnels de direction

Avez-vous été candidat(e) au concours ?

<input type="checkbox"/>	OUI, année(s) :	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------	--------------------------	-----	--------------------------

Avez-vous été admissible ?

<input type="checkbox"/>	OUI, année(s) :	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
--------------------------	-----------------	--------------------------	-----	--------------------------

Parcours professionnel(s) : poste actuel et postes précédemment occupés

Année	Nature des fonctions / grade	Établissement, société, entreprise...	Localité

DÉPARTEMENTS OU COMMUNES DE L'ACADÉMIE DEMANDÉS

(inscrivez vos vœux par ordre de préférence)

Département ou localité		Ou à quelle distance kilométrique de cette localité ?	Département ou localité		Ou à quelle distance kilométrique de cette localité ?
1			6		
2			7		
3			8		
4			9		
5			10		

Le présent dossier ne vaut pas recrutement, lequel peut être conditionné par les possibilités de remplacement du candidat dans ses fonctions d'origine.

Pièces à joindre impérativement au dossier* :

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae,
- le candidat peut joindre également tout autre document qu'il jugera nécessaire de porter à la connaissance de l'Administration.

SIGNATURE DU CANDIDAT

Je soussigné(e), (Prénom NOM)
certifie sur l'honneur l'exactitude des informations portées sur le présent dossier, ainsi que de l'ensemble des pièces fournies.

A....., le

Signature :

AVIS CIRCONSTANCIÉ DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT OU DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE sur l'aptitude du candidat à exercer les fonctions de personnel de direction

- Compétences professionnelles dans les fonctions actuelles :

- Aptitude au pilotage et à la conduite de projet notamment dans les domaines pédagogiques et/ou éducatif :

- Aptitudes relationnelles

- Engagement et motivation du candidat :

Date :

Qualité et Signature :

Avis commission 2021 : Favorable Défavorable

Commentaires :

Poste(s) envisagé(s) :

- d'adjoint de proviseur de lycée
- d'adjoint de proviseur de lycée professionnel
- d'adjoint de principal de collège

Date :

Qualité et Signature :